

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. 12.00
Six mois. 20.00
Un an. 36.00

Paris, rue de Valenciennes, 15 bis.
En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. - Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Les annonces : la ligne. 20 c.
Réclames : 30 c.
Faits divers : 10 c.
On y est traité à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont envoyés à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Rue; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

EXTRAIT
Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance siégeant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 23 novembre 1876, enregistré.
L' nommé Delasalle Fortuné-Joseph, 38 ans, marchand de lait battu à Roubaix, hameau des 3 Ponts, déclaré coupable de falsification de lait battu, a été condamné à cinquante francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré en tête des journaux l'Indicateur de Roubaix et Tourcoing et le Journal de Roubaix qui se publient à Roubaix et Tourcoing, et affiché au nombre de 30 exemplaires, 25 à Roubaix et 5 à Leers, dont un à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné :
DUPLOT.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
BIESWALS. 12735

COURSE DE PARIS

(Service gouvernemental)

26 DECEMBRE
3 0/0. 70 50
4 1/2. 101 50
Emprunts (5 0/0). 105 10

27 DECEMBRE
3 0/0. 70 50
4 1/2. 101 00
Emprunts (5 0/0). 105 00

27 DECEMBRE

Services particuliers du Journal de Roubaix.

Actions Banque de France 3632 00

Société gén. détache 516 00

Crédit foncier de France 635 00

Chemins autrichiens 520 00

Lyon 1000 00

Est 618 00

Ouest 675 00

Nord 1278 00

Midi 796 00

Sud 670 00

0/0 Péruvien 18 1/4

Actions Banque ottomane (ancienne) 800 00

Banque ottomane (nouvelle) 365 00

Actions court 25 1/4

Crédit Mobilier 152 00

Turc 10 97

Tout nouveau 99 00

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 27 décembre

Change sur Londres, 4,83 1/2; change sur Paris, 5,183/4.

Valeur de l'or 167 1/8.

Café good fair, (la livre 19 3/8)

Café good Cargoes, (la livre) 19 5/8

Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagenhaufen et Co

reprochées à Roubaix par M. Balleau-Grymonprez.

Havre, 27 décembre.

Colons : Ventes 500 b. Marché calme, prix ferme.

Liverpool, 27 décembre.

Ventes 12,060 b. Marché inchangé.

New-York, 27 décembre.

Colons : 12 1/4.

Recettes de 4 jours 96,000 b.

Des dépêches affichées à la Bourse

ROUBAIX 27 DECEMBRE 1876.

Bulletin du jour

Le Sénat a terminé hier la discussion du budget des dépenses, qui reviendra, demain même, devant la Chambre des députés. Que fera celle-ci ? Se laissera-t-elle entraîner dans les voies où M. Gambetta s'évertue à l'acculer ? Il est probable que la gauche modérée et le centre gauche ne voudront pas le suivre sur ce terrain hérissé d'écueils, et alors la crise sera conjurée. Dans le cas contraire le choc, entre les deux Assemblées, ne pourra être évité, et comme c'est le sort de la constitution même qui se trouvera en jeu, il faudra, bon gré mal gré, pour la faire respecter en venir au grand moyen : la dissolution, et c'est sur les gauches seules que passera la responsabilité de cette mesure extrême.

Les nouvelles que nous apporte le télégraphe sur les négociations des membres de la conférence, nous entre-

tiennent d'un incident décisif, de nature à précipiter la solution de la crise qui tient en éveil les cabinets de l'Europe. Un télégramme de Constantinople, en date du 26, que nos lecteurs ont connu dès hier, annonce que le marquis de Salisbury demandera le jour même au Sultan, l'acceptation des propositions formulées par les puissances et que, dans le cas d'un refus, il a l'ordre de partir et de faire partir avec lui la flotte anglaise. On ne sait encore quelle réponse sera faite par la Porte à ce quasi ultimatum. En tout cas, la question est posée en des termes tels, qu'il semble impossible que le Divan ait recours de nouveau à des déclarations dilatoires.

SENAT

Séance du 26 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Le Sénat adopte sans discussion les deux chapitres du ministère de l'instruction publique, relatifs aux dépenses, sur ressources spéciales.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses du ministère des travaux publics pour l'exercice 1877.

M. BERNARD. — Le rapport sur le ministère des travaux publics rédigé par l'honorable M. Caillaux contient, aux pages 7, 8 et 9, des observations critiques à l'occasion de la nouvelle organisation du ministère des travaux publics.

L'honorable sénateur déclare que ces observations ont été formulées avant même qu'on eût discuté avec le ministre, et pour son compte l'honorable M. Bernard, comme membre de la commission des finances, ne voudrait s'associer à ces critiques, il a donc cru devoir faire des réserves à ce sujet.

M. DE MONTGOLFIER déclare qu'il n'a aucune objection à faire à plusieurs des modifications apportées à l'organisation du service central du ministère des travaux publics. Ainsi, il approuve la formation de deux services distincts pour les chemins de fer et la navigation; il admet la création d'une direction nouvelle du service des mines; enfin il ne critique pas l'augmentation de traitements qui n'ont rien d'exagéré, mais il est un point capital de cette nouvelle organisation que je repousse formellement, dit l'orateur, je veux parler de la création de deux nouveaux bureaux. Un bureau du contentieux et un bureau des expropriations, ce sont des créations inutiles, et en certains cas nuisibles à la marche du service.

M. CHRISTOPHE, ministre des travaux publics. — Je ne viens pas répondre au discours de l'honorable préopinant au moins dans le détail des arguments qu'il a présentés, je veux aborder d'abord le point où j'ai été principalement touché, ce point dit l'orateur est celui où M. de Montgolfier a dit que j'avais soupçonné le corps des ponts et chaussées.

Si l'accusation était fondée, elle aurait quel que chose de grave. Un ministre a besoin d'autorité, j'en ai besoin plus que personne, et cette autorité ne peut se conquérir que par un courant continu de confiance entre le ministre et ses collaborateurs à tous les degrés. (Très-bien! à gauche.)

Lors donc que j'ai entendu formuler publiquement cette accusation, qui peut réveiller des susceptibilités, j'ai éprouvé un moment de vive émotion. Or, tout d'abord, je tiens à dire que ce que j'ai fait, je l'ai fait avec le concours de l'adhésion du conseil général des ponts et chaussées. Monsieur de Montgolfier, vous ne l'avez pas consulté. (Bruit divers.)

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — J'ai consulté le président de ce corps. (A droite: Ah! ah!) et le conseil a lui-même témoigné son adhésion dans un acte solennel. (Mouvement à gauche.)

M. LE MINISTRE lit le procès-verbal de la séance du conseil général des ponts et chaussées.

Le conseil a approuvé toutes les réformes et principalement celles qui sont relatives au tableau d'avancement; il a même inscrit au procès-verbal les sentiments que lui inspirait la communication des crédits, sentiments de reconnaissance du corps des ingénieurs. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

J'ajoute, ajoute l'honorable orateur, que j'ai été surpris des accusations portées si prématurément contre mon administration.

J'ai été surpris surtout que mon prédécesseur se soit fait dans son rapport l'écho de ces accusations.

Jamais pour moi compte on ne me verra prendre une semblable attitude vis-à-vis de mon successeur. (Vive approbation à gauche.)

Un membre à gauche. De pareilles accusations ne sont pas d'un homme de gouvernement.

A droite. — Allons donc!

M. CHRISTOPHE, ministre des travaux publics, maintient qu'il n'y a rien de fondé dans les critiques présentées à l'occasion de la création des bureaux d'expropriation et du contentieux.

On a fait observer, dit M. le ministre, que lorsqu'a été entreprise la grande œuvre de construction des chemins de fer, on n'a pas songé à la création d'un bureau des expropriations; mais en 1842, quand on s'est occupé de l'organisation des services pour la construction des chemins de fer, on ne prévoyait pas encore l'énorme masse d'affaires que provoqueraient les expropriations.

Je crois que l'honorable M. de Montgolfier ne s'est pas bien rendu compte de ce que j'ai voulu faire. Je n'ai touché à aucune des attributions des ingénieurs des ponts et chaussées; j'ai voulu seulement leur épargner une foule de détails dont ils n'ont pas le temps de s'occuper, sans rien diminuer de leur situation. (Très-bien! à gauche.)

Quant au bureau du contentieux, je n'ai fait que centraliser le travail. Les opérations du contentieux étaient réparties dans divers bureaux. Cela a été inconvenient et j'ai cru préférable de les réunir dans un bureau unique. C'est ce qui se fait déjà dans la plupart des ministères à gauche.)

Si on critique la modification parce que c'est une nouveauté, je dirai que si toutes les nouveautés ne sont pas bonnes il n'est pas juste non plus de condamner une innovation parce qu'elle est nouvelle. (Nouveaux applaudissements à gauche.) Je n'ai d'ailleurs rien modifié à l'instruction des affaires, mais j'ai cru qu'il était bon qu'il y eût à l'ad-

ministration un contrôle des opérations contentieuses qui permet au ministre de prononcer en toute connaissance de cause. (Très-bien! à gauche.)

M. GAILLAUX, rapporteur du budget du ministère des travaux publics. — Messieurs, il y a ici un précédent et un successeur de M. le ministre des travaux publics, il n'y a qu'un apporteur du budget qui avait à examiner avec la commission les motifs de certaines augmentations de dépenses considérables. (Approbation à droite.)

L'Assemblée nationale a fait de grands efforts afin de réduire les dépenses du service central du ministère des travaux publics, et aujourd'hui ces efforts se trouvent annulés. Le rapporteur et la commission ont trouvé que cela était fâcheux, c'était mon devoir de le dire, et j'ai dit en termes certains et très-motivés, en regard aux susceptibilités excitées dans le conseil de points et chaussées, et parmi des fonctionnaires qui sont un modèle d'intelligence, de probité et de dévouement. (Très-bien! très-bien! à droite.) et je suis heureux d'avoir provoqué les explications de M. le ministre des travaux publics; à ce sujet, je lui ai ainsi rendu un plus grand service qu'il ne le croit. (Nouvelle approbation.)

La délimitation œuvre sur les différents chapitres du ministère des travaux publics. Les huit premiers chapitres sont adoptés sans discussion.

Chap. IX. — Frais généraux, secours.

M. HÉRY DE SAISY trouve que les fonds de secours sont insuffisants. L'honorable sénateur a demandé un secours pour un ouvrier de l'Etat aveugle et infirme, et il n'a pu l'obtenir.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS est de l'avis de M. Héry de Saisy. Pour l'exercice 1878, il demandera une augmentation de crédit. Quant au fait particulier cité à la tribune, M. le ministre dit que l'ouvrier dont il s'agit avait eu un secours au commencement de l'année, et que l'on ne renouvelle pas les secours dans le courant de l'année. (Asses! assez!)

M. HÉRY DE SAISY constate que c'est la continuation du secours annuel qui a été retiré, et non la répétition du secours dans la même année. (Aux voix!)

Le chapitre 9 est adopté, ainsi que le chap. 10.

Chap. II. — Routes et Ponts.

M. HUBERT-DÉLISLE signale au ministre le mauvais état des routes nationales, même observation pour les canaux. L'honorable orateur prie donc M. le ministre de s'assurer pour le budget prochain une augmentation de crédit pour ce chapitre.

Les chapitres 11 bis et 11 ter sont adoptés. Chapitre XII. — Navigation intérieure.

M. DE BASTARD trouve insuffisant le crédit de 350,000 fr. affecté aux travaux d'amélioration du canal de la Garonne.

Il insiste pour que le crédit soit augmenté.

M. ROUSSEAU, directeur de la navigation, commissaire du gouvernement. — La Garonne n'est pas plus maltraitée que les autres fleuves. Toutefois, on étudiera les moyens de satisfaire aux nécessités d'améliorations. (Très-bien!)

Le chapitre 12 est adopté.

Chap. III. — Navigation intérieure. Canaux.

M. VARRY proteste contre les restrictions qui ont été formulées dans le rapport, sur la nécessité de donner une vive impulsion aux travaux de la navigation intérieure.

Il serait regrettable qu'on fit reculer de l'intérêt que le Sénat apporte à l'amélioration des voies navigables, car ce serait mettre le Sénat en contradiction avec le sentiment de la Chambre des députés et le sentiment du pays. (Très-bien! très-bien!)

M. GAILLAUX, rapporteur, dit qu'on a exagéré la pensée d'améliorer les voies navigables, mais il ne faut pas exagérer l'importance de certains canaux qui ne portent pas de bateaux. Sous ces réserves, le rapporteur s'associe aux observations de l'honorable M. Varry.

M. VARRY. — Il était utile de constater que les termes du rapport n'exprimaient qu'une opinion personnelle.

M. POUYER-QUERTIER. — La commission des finances tout entière désire, comme M. Varry, l'amélioration des canaux.

M. HÉRY DE SAISY constate que l'état du canal de Nantes à Brest laisse beaucoup à désirer. M. Krantz a reconnu cette situation.

L'orateur, tout en désirant que les chemins de fer étendit de plus en plus leurs réseaux, appelle l'attention du ministre sur les voies navigables.

Les chapitres 13 et 14 inclusivement sont adoptés.

Chapitre XXX. — Rectifications des routes nouvelles.

M. THÉRY, préoccupé de mettre le budget en équilibre, pense qu'on pourrait faire une économie de 400,000 fr. sur le chapitre 10.

M. LE COLONEL MENARDIER demande le maintien du crédit en insistant sur la nécessité d'assurer le plus promptement possible l'achèvement des routes nationales.

M. GAILLAUX, rapporteur. — En s'associant aux observations présentées par l'honorable colonel Meinardier, demande au Sénat de voter le crédit de 1,400,000 fr. présenté par le gouvernement et accepté par la commission.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS annonce qu'après la fin de l'hiver, la plupart des compagnies auront chauffé leurs compartiments de toutes classes.

Le chapitre 15 est adopté.

Les chapitres 16, 17, 18 et 19 sont adoptés sans autres observations.

Chapitre 20. — Construction des bâtiments de l'Etat ou de l'industrie.

Le chapitre 20 est adopté.

Les autres chapitres du budget du ministère des travaux publics sont adoptés sans discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget général des dépenses pour l'exercice 1877.

Les articles 1 à 6 inclusivement sont adoptés.

L'article 7, dans sa rédaction définitive, qui implique la suppression de l'article proposé d'abord par la commission, est adopté.

L'article 8 donne lieu à une longue discussion.

Le Sénat adopte ensuite le budget des travaux publics et le budget général des dépenses.

La prochaine séance aura lieu sur convocation à domicile.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 décembre

M. LÉON SAY propose le budget des recettes, demandant de le voter immédiatement et afin d'éviter les douzièmes provisoires.

M. GAMBETTA appuie cette demande en réservant la question des droits respectifs des deux Chambres.

Le budget des recettes est adopté l'unanimité.

M. DU RÔDAN déclare que, d'accord avec M. Martel, il a ajourné à une nouvelle session son interpellation sur la révocation de M. l'avocat général Baillou.

M. LÉON SAY dit qu'il est probable que le Sénat terminera aujourd'hui la discussion du budget des dépenses, qui pourra être soumis demain à la commission du budget.

Si l'accord n'intervient pas avant samedi, il sera nécessaire de présenter un projet relatif aux douzièmes provisoires.

Il est donc indispensable que la Chambre commence jeudi la discussion du budget des dépenses. (Approbation.)

La Chambre discute ensuite longuement la proposition de M. Laroche-Joubert, tendant à développer la coopération dans l'intérêt du grand nombre.

La prise en considération est repoussée par 337 voix contre 94.

Le gaz libéré à 4 h. 1/2.

Un commencement d'incendie vient de se déclarer dans les comètes du Palais.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

L'incident signalé était sans importance. Il était éteint à 5 heures.

Chronique parlementaire

Le rapport général de M. Pouyer-Quertier sur le budget, fixe les recettes à 2,737,003,812 fr. et les dépenses à 2,737,292,194 fr.; les dépenses dépassant les recettes de 288,382 fr. A ce sujet le rapport s'exprime ainsi: Votre commission des finances n'hésite pas à vous proposer néanmoins la ratification du budget, dans la pensée qu'un excédant aussi faible disparaîtra vraisemblablement par suite de la plus value normale des recettes.

La gauche du Sénat réunie à midi pour s'entendre sur la ligne de conduite à suivre a approuvé l'intention qu'a manifesté M. Ernest Picard de prendre la parole aujourd'hui pour expliquer la ligne de conduite que la gauche sénatoriale dans la question budgétaire.

Mais après, dit le Temps, un entretien que M. Picard vient d'avoir avec M. Jules Simon, il a renoncé à son projet. Il est probable, dès lors, que la question constitutionnelle ne sera pas abordée au Sénat. On pense que le Sénat terminera aujourd'hui, et que le débat viendra à la Chambre jeudi prochain.

Le centre gauche de la Chambre des députés a examiné la question budgétaire. Aucune résolution n'a été prise; mais tous les orateurs qui ont parlé ont exprimé l'avis qu'il convenait de ne pas soulever de discussion théorique, et d'examiner les crédits renvoyés par le Sénat dans l'esprit le plus conciliant.

Le Temps assure que le président du conseil a fait connaître aux présidents des groupes de gauche l'interprétation qu'il donne à la question constitutionnelle pendante. Il considère que lorsque la Chambre aura statué une dernière fois, le Sénat votera à son tour; mais que s'il ne ratifie pas purement et simplement la décision de la Chambre, il n'y aurait d'autre issue que la dissolution.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 26 décembre 1876.

Il me faut constater qu'à l'extérieur les perspectives ne semblent pas rassurantes. On croit que la Porte accepte les réformes qui lui ont été demandées par la conférence préliminaire en faveur des chrétiens des Balkans, mais qu'elle repousse absolument, les mesures de garanties exigées par l'Europe, notamment l'institution d'une commission internationale. Voilà les bruits qui courent et bien d'autres, car on ne parle de rien moins, en ce moment, que du rappel collectif de tous les ambassadeurs des puissances signataires du traité de 1856. Mais ce sont-là des exagérations de nouvelles. Il faut au moins attendre pour bien connaître les dispositions de la Porte, les déclarations qu'elle doit faire au sein de la conférence plénière, après demain ou samedi, jour où expire l'armistice de deux mois.

Vous le voyez, l'année finit mal, et il ne manquera pas de gens pour croire et dire que des complications plus directes peuvent attendre prochainement la France, si la paix est gravement troublée en Orient. C'est ce qui rend si inexplicable et si impolitique la campagne qu'ont faite certains journaux français et des plus considérables en faveur de la Turquie, et pour l'encourager dans ses résistances.

Les conversations publiques et privées, à Paris, depuis un mois, ne sont remplies que par des récits de scandales que la passion et l'ignorance se plaisent à exagérer de la façon la plus déplorable. Je ne reviendrai pas sur cette triste affaire qui a été plaidée sa-

medi devant la 8^e Chambre, mais j'aurais qu'heureusement, il n'y a rien d'extra dans un autre bruit qui représentait un honorable député de la droite comme ayant été expulsé d'un grand cercle de Paris pour avoir triché au jeu. Les réalités sont déjà bien assez tristes par elles-mêmes sans qu'on y ajoute encore la diffamation et la calomnie contre les personnes.

Il est faux que M. Pouyer-Quertier aient une conférence avec M. Gambetta; M. Pouyer-Quertier est absent de Paris depuis samedi soir et il n'est rentré à Versailles que cette après-midi.

(Autre correspondance.)

Paris, 26 décembre 1876.

Aujourd'hui, au départ pour Versailles, on causait encore beaucoup du prochain conflit entre les deux Chambres. La crainte de le voir se produire, prouve la certitude de ne pouvoir l'éviter se manifestait surtout, d'une façon très-apparente, chez les membres du centre gauche et de la gauche modérée.

Je ne crois pas plus au conflit aujourd'hui qu'il y a trois jours.

En tout cas, on peut considérer comme certain que, s'il éclate, il sera uniquement soulevé par les irrégularités du groupe gambettiste et de l'extrême-gauche; peut-être malgré leur chef lui-même. Tous les amis de M. Thiers et de M. J. Simon y sont opposés. Il reprocherait à M. Gambetta de risquer; et ne l'empêchant pas, la division prochaine et complète du parti républicain.

Aux environs du tribunal, cette thèse est énergiquement soutenue.

On remarque les allées et venues toujours aussi fréquentes de M. J. Simon chez M. Thiers.

M. J. Simon ne serait pas, dit-on, très-désigné d'accepter, au premier jour, la lutte, qu'évidemment M. Gambetta organise contre lui.

Chacun des rivaux croit important de franchir cette question:

Qui sera maintenant le leader de la majorité républicaine?

On se demande, à ce sujet, que, dans cette bataille, il aurait pour lui le centre et la gauche modérée, sauf 20 voix peut-être. D'autre part, M. Gambetta serait assuré de l'appui des bonapartistes, et si la droite pure s'abstenait, l'issue pourrait bien n'être pas ce que pense M. Simon.

Les journaux qui rendent compte des maisons démolies pour l'avenue de l'Opéra, et qui rappellent des souvenirs historiques, ont négligé d'en signaler une, que les démolisseurs achèvent en ce moment, d'abattre; c'est la maison qui portait le n° 30 de la rue St-Augustin, et qui était occupée par un magasin de plomberie; elle a été, jusqu'en 1835, le siège de l'ancienne caisse hypothécaire dont le directeur était, en 1829, M. Olinde Rodrigues, et le caissier, M. Prosper Enfantin. C'est là que la fondation de la société Sainte-Simonienne a commencé par les rapports des initiés avec MM. Enfantin et Olinde Rodrigues qui était le dernier disciple de St-Simon.

On m'écrirait du Palais de la Bourse:

« Nos recettes générales achetées pour 10,000 de rentes 3 0/0, et pour 51,000 fr. de 0/0.

« Le conseil d'administration du Crédit foncier a décidé qu'il sera fait une distribution de 12 fr. 50 c. (12 fr. 12 c. impôt déduit) par action, représentant l'intérêt à 0/0 pour l'exercice 1876 sur le capital versé. Ce dividende sera payé à partir du 2 janvier 1877.

« Nos diverses institutions de Crédit, les titres de chemins de fer, les valeurs diverses et celles de spéculations font bonne contenance.

« En un mot, notre marché a fait preuve d'une très-grande fermeté au milieu de l'inaction la plus complète, inaction d'autant plus facile à s'expliquer que de toutes les principales places financières du continent, celle de Paris est la seule qui ait tenue Bourse aujourd'hui.

P.-S. — Les gauches sont très-divisées au sujet de la conduite à tenir à